donner ses créanciers, puisque ce papier se trouvait sous l'enveloppe ainsi cachetée et scellée.

M. Leydet se propose de faire venir du Havre le sceau des Crawford.

Tout l'intérêt de la journée a été dans la déposition sensationnelle de M. Courtault. Le clerc de Me Lansquet a déclaré à M. Leydet que la prétendue transaction intervenue entre les Crawford et les Humbert avait été l'œuvre de M. Gustave Humbert, qui, lui-même, en avait dicté les termes. Il n'est plus permis, maintenant, de douter que Lorédan garde des sceaux n'ait été l'inspirateur et l'agent principal de l'escroquerie.

M. Leydet entend ensuite M. Le Provost de Launay, sénateur, au sujet d'un article publié par lui et concernant l'affaire Humbert. M. Le Provost de Launay a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à son article, ni à en retrancher. Il estime avoir simplement usé de son droit de sénateur et de journaliste.

EMILE DAURIGNAC SERAIT DANS UN COUVENT

M. Hamard, sous-chef de la Sûreté, a reçu depuis quelques jours des lettres adressées un peu de tous les pays, lui dénonçant la retraite des fugitifs.

La plupart sont l'œuvre de maniaques qui veulent donner des conseils à la police ou de mauvais plaisants qui cherchent à la tromper.

L'un de ces correspondants annonce que Emile Daurignac, le gendre de la veuve Humbert, s'est réfugié dans un couvent et qu'il se cache sous la robe d'un moine.

Inutile de dire qu'on n'accorde à cette déclaration aucune créance.

Notre enquête à Lille

L'ENFANT MYSTÉRIEUX

Sous ce titre, un de nos confrères du soir, l'*Echo du Nord*, rapporte que Maria Daurignac, l'éternelle fiancée, aurait eu pension, à Ascq, un enfant. Le père de celui-ci serait, dit notre confrère, « un haut personnage dont le nom a été prononcé, « déjà, au sujet de certain projet de mariage « illustre » avec ladite Maria Daurignac, mariage qui n'eut pas lieu.

Nous connaissions ce bruit ; mais nous n'avions pas voulu l'enregistrer. Notre confrère ne s'étant pas cru obligé à la même réserve, nous n'avons plus de raison pour ne pas nommer le « haut personnage », suffisamment jésuitique, du reste, sous la transparence de la périphrase.

On dit que le père de cet enfant ne serait autre que M. Paul Deschanel, lui-même.

Nous n'enregistrons, bien entendu, ce bruit qu'en lui accordant l'importance qu'il mérite et avec les plus formelles réserves.

M. Delachenie lui-même a parlé de ce fait, au cours de la longue interview que nous avons prise de lui, la veille du jour où la police l'interrogeait chez lui.

Mais sa conviction, si elle est faite, d'après ses dires, démontrerait que ce ne serait pas le cas.

M. Delachenie aurait appris par Me Dumont, notaire, qu'un enfant, né de Mlle Marie Deschanel était en nourrice dans le pays.

Des relations assez suivies, toujours d'après M. Delachenie, existaient entre les Humbert et le président de la Chambre. Marie Daurignac ne « savait » que M. Paul Deschanel ne parlait que de lui. « Elle en paraissait très fière », nous disait M. Delachenie. On avait parlé d'un projet de mariage entre eux ; on avait parlé aussi d'une fille présumée, d'un enfant abandonné par M. Paul Deschanel.

« Bref, on parlait, nous disait encore le juge de paix M. Delachenie, M. Dumont me répétait ces propos tenus à Ascq. A quelque temps de là, l'homme Daurignac vint à Lille. Je le vis.

« Vous avez vu cet enfant de Paul Deschanel ? dont on a parlé, est-il vrai ? » dis-je.

— Certainement, s'est vu, s'est vu ».

— C'est M. Dumont qui me l'a dit.

« Romain Daurignac, l'ami très intime, m'a semblé même qu'il regrettait le rôle dont il s'était prêté. Il m'a dit qu'il avait eu, lui, affaire à un homme de conséquence. Je n'insistais pas. Je voulais prendre date dans la crainte de m'entendre dire que la famille qui me mystifiait, m'intriguait.

Voici, réduite à ses justes proportions, l'information de notre confrère, qui sera, il le premet à regretter, sans doute, d'avoir levé un semblable lièvre, alors que nous avons, nous-mêmes, pu pour tant de raisons pas l'ami politique de M. Deschanel, devoir dédaigner des rumeurs.

Mais, M. Delachenie, en dépit des indications **malencontreuses de l'Echo**, en posant au formidable lapin posé aux meilleurs amis de ce journal par les Crawford.

C'est la grâce que nous lui souhaitons, tout en nous excusant, encore une fois, d'avoir été contraint à le nommer.

Le Syndicat des Prêteurs

[illegible] le passage suivant :

M. A. Schoismans raconte comment son client, M. Jean Sobolsmans, fut amené à [illegible] à Mme Humbert un premier prêt de six cent mille francs. Après avoir fait à cette ci tous ses débours, Mme Humbert aurait ajouté :

« Ah ! si vous savez ce qu'on m'a exploitée ! Ce qu'on a abusé de ma situation, de cette extraordinaire situation ! On m'a prêté cent mille francs pour six mois et quand j'ai dû renouveler on m'a fait signer deux cent mille francs de billets. A vous, monsieur, je vous bien que je peux tout dire. Vous êtes un brave homme. Il faut que vous ayez votre part de mon héritage. Prêtez-moi six cent mille francs qu'il me faut absolument, je vous paierai un intérêt convenable, je sais ce que vos capitaux doivent rapporter dans le Nord. Soyez raisonnable. Ma fortune fera la vôtre.

» Mon cousin fut raisonnable. Il prêta les six cent mille francs.

Me A. Schoismans raconte ensuite comment, il y a un an environ, lui et son cousin prêtaient deux millions à Mme Humbert.

— « Alors, vous avez donné les deux millions ? demande le rédacteur qui prenait l'interview.

— Non, ce n'a pas comme cela deux millions dans sa poche ! Nous sommes partis convaincus et nous avons fait les deux millions.

— Avec d'autres capitalistes ?

— Oh ! mais vous me permettrez de ne pas vous citer leurs noms.

— Vous avez fait une sorte de consortium ?

— Si vous voulez. Voilà toute l'histoire ! »

C'était, en effet, une rude femme. Mme Humbert, pour en imposer à ce point à ces gros spéculateurs du Nord, ils n'avaient pas eu poche deux millions, mais ils les empruntaient à d'autres pour les passer à l'héritière de Crawford à un intérêt convenable » ; mais ils formaient des syndicats pour alimenter la caisse de la géniale aventurière.

Certes, voici une constatation qui n'est pas sans intérêt. C'est une des moralités qui se dégage de cette extraordinaire affaire.

A ROUBAIX

Interview du notaire Duchange

Informé qu'une commission rogatoire avait été délivrée à un juge de paix de notre ville, pour interroger Me Duchange, notaire, rue du Pays, je m'étais présenté jeudi soir chez ce dernier, qu'on me dit être absent.

— Vous pourrez le voir demain matin, vers dix heures, ajouta un jeune basochien.

Or donc, hier matin, pour la troisième fois, je me présente à l'étude de la rue du Pays.

Le principal clerc, M. Déprez, très aimable, après en avoir référé au tabellion auquel il m'annonce, m'introduit dans le coquet sanctuaire où m'attend Me Duchange.

Jeune, 32 ans environ, brun, figure fort avenante, front découvert avec une cicatrice très accentuée à gauche, serré dans la classique redingote noire, tel m'apparaît le notaire de M. Masure, la victime de Mme Humbert.

— Vous désirez, Monsieur ?

— Je me présente et j'ajoute : « A diverses reprises, j'ai sollicité de vous un entretien, sans l'espoir d'obtenir quelques renseignements sur l'affaire Humbert. Mais, chaque fois, on m'a avisé que vous étiez absent. Je me félicite donc de l'heureuse fortune qui me vaut d'être reçu aujourd'hui.

Me Duchange, très correct, s'incline : « Je vous reçois, Monsieur, dit-il, comme un homme bien élevé doit le faire ; mais, lié par le secret professionnel, je ne puis vous donner aucun nouveau renseignement. Cette malheureuse affaire, où je ne suis mêlé en rien, dites-le bien, en tant que notaire, m'a déjà causé assez d'ennuis comme cela : je ne fais pas de politique, mais là pas du tout, et je désire qu'on me laisse en paix. »

Et Me Duchange, avec une pointe d'amertume, se plaint de ce que nous l'ayons quelque peu plaisanté sur le rôle qu'il a joué dans toute cette affaire : le mot « poire » que nous avions prononcé semble lui peser sur le cœur, il reproche à l'égalité d'avoir exagéré.

— « Pour cela est très possible, lui dis-je. Mais, comme il n'y a chez nous aucun parti-pris et que nous avons, avant tout, le souci de l'exactitude dans nos informations, nous sommes prêts à mettre au point, et comme il convient, les faits dont il s'agit. »

Me Duchange semble touché de ma proposition : « Les bonnes âmes, dit-il, les bons amis, se sont jetés avec joie sur votre journal, alors qu'il incriminait, en l'appréciant, mon intervention. Ils en ont fait des gorges chaudes, en même temps qu'ils colportaient de malveillantes insinuations.

« Eh bien, sur mon honneur, je vous le déclare, et vous pouvez le déclarer en toute conscience, jamais je n'ai passé aucun acte, ni pour mon client, ni pour Mme Humbert, ni pour un Daurignac quelconque, non plus que je n'ai conseillé un prêt ou cherché un prêteur pour ces derniers. A la sollicitation de mon client en cause...

— J'interrompts : « M. Masure..., dont vous êtes le parent et l'héritier ?

— Me Duchange réplique vivement : « Je ne vous nomme personne et ne vous dis pas qu'il s'agisse de M. Masure... A la sollicitation de mon client, je me suis rendu à Paris auprès de Mme Humbert, et ce tout à fait officieusement.

« Quelque peu sceptique devant cette bizarre histoire de millions, je déclarai à cette dame que pour obtenir des renseignements tant sur le testament que sur les valeurs, j'allais rendre une visite à Me Du Buit. Mme Humbert s'écria vivement : « Gardez-vous-en bien ! N'y allez pas ! Me Du Buit me reproche assez mes créanciers. Vous allez encore me créer des histoires avec lui. »

« C'est alors que je pris le parti de charger un avocat de Paris, Me X..., de solliciter de Me Du Buit, à titre de collègue, des renseignements. Ils furent doubles et si brillants, que mon client n'hésita pas à conclure le prêt. Me X... avait-il vu des millions ou le certificat de M. Auzoux ? Je l'ignore. Moi, je n'ai jamais rien vu.

« Je dois ajouter que mon client a obtenu, à l'époque du prêt, des signatures de garantie.

J'aborde ensuite le sujet de ma visite et demande à Me Duchange si un juge de paix l'a interrogé en vertu d'une commission rogatoire délivrée par le parquet.

— Non, pas encore, répond le tabellion, et c'est par l'intermédiaire d'un journal après cette discussion de l'instruction préliminaire. Je tiens, du reste, à dire au magistrat de plus que ce que je vous raconte. »

Avant de prendre congé, je tiens à avoir l'opinion de Me Duchange sur les escroqueries qu'il a entreprises.

De Mme Humbert, le notaire me dit : « Cette femme, d'apparence fort ordinaire, vulgaire même si l'on veut, était extraordinairement intelligente. Elle possédait de grandes manières qui séduisaient et répondait avec un aplomb déconcertant et un merveilleux à propos à toutes les objections. Elle avait réponse à tout. Comment ne pas être dupe avec une actrice si bien douée, vivant dans un milieu social si imposant et d'une notoriété alors inattaquée. Il n'est pas étonnant qu'elle ait su si hardiment cuisiner son roman. »

— Et de Me Dumont, votre confrère de Rouen ? Qu'en pensez-vous ?

— A l'heure présente, il est bien difficile d'avoir une opinion sûre sur les Comptes de cette gérante, cette pierre.

— Pour ma part, je ne faisais mon volontariat à Rouen, Me Dumont jouissait en cette ville d'une excellente réputation et passait pour une homme [illegible] irréprochable à tous points de vue. Ses renseignements me furent confirmés par la suite, par une personne absolument digne de foi.

Fort ! [illegible] qu'il ait été de bonne foi, et que dès lors il ait pu, au nom de la vertu, il ait voulu retirer ses deux mille francs, engagés dans l'affaire.

Quant aux [illegible] créanciers ? Toutes les hypothèses sont possibles. Dans la convoitise que certains d'entre eux ont eu à l'existence de [illegible] Mme Vu, les fameux millions dans la [illegible] Vaches Vraies ou [illegible] Alors, [illegible] alors.

Me Du Buit et Me Paumier sont dupes [illegible] votre avis ?

— Mon Dieu, je n'ai pas à me prononcer à ce sujet. Je crois qu'ils ont été trompés tout comme moi. Mais, ajouta le notaire en riant, je vous ai déjà dit que je ne voulais pas m'intéresser à vous m'en prendre une.

Et comme je partais, Me Duchange insista : « Je vous prie de ne pas trop dire, je vous prie... »

Rassurez-vous, Monsieur le notaire, votre confidence est en sûreté. Je n'ai pas trahi votre [illegible]

G. LESUR.

LA CATASTROPHE de la Martinique

RÉCIT DU DÉSASTRE

PAR L'ADJOINT AU MAIRE DE SAINT-PIERRE

Paris, 30 mai. — Dans un coquet appartement de l'avenue de Tourville, M. Louis Ernoul, premier adjoint au maire de Saint-Pierre, échappé par miracle à la catastrophe du mont Pelé, a trouvé asile avec sa femme et ses deux enfants chez un ami, Me de Saunier.

C'est là que nous venons de le rencontrer, de vivre auprès de lui une heure d'angoisse et d'horreur.

M. Ernoul a passé la cinquantaine. Ce créole aux larges épaules, aux cheveux crépus grisonnants, à la fine moustache restée d'un noir de jais, a sympathie. Il a grand air encore sous ses vêtements de deuil, et cependant le fardeau douloureux qu'il supporte eût brisé bien des courages. Soixante-quinze membres de sa famille ont disparu. Son cœur est à la torture, et malgré cela, il tente démarches sur démarches, en faveur de ce qui fut sa malheureuse cité.

« Je ne faisait prévoir, me dit-il, avec un léger tremblement, l'irréparable malheur qui a frappé Saint-Pierre. Les autorités étaient parvenues à rassurer la population, sur la foi d'une commission scientifique déclarant que toute crainte devait être écartée. Le tambour de ville battait le rappel de la confiance, et, grâce à tout cela, il régnait une quiétude absolue.

Comme vous le savez l'éruption eut lieu le jeudi de l'Ascension. Dès le lundi, des coulées de lave avaient enseveli les usines Guérin et coupé toute communication par la terre entre Saint-Pierre et la banlieue de Sainte-Philomène.

Le gouverneur, le maire et moi nous nous rendîmes par mer dans cette dernière localité où les indigènes s'affolaient.

Le soir même, Saint-Pierre, qui était éclairée à l'électricité, se trouva plongée dans une obscurité profonde. Le ciel était bas et opaque, menaçant. Les dynamos, on n'a jamais su par suite de quel phénomène, ne fonctionnèrent plus. La panique s'empara de la ville et il nous fallut déployer une énergie inouïe pour ramener le calme.

Des grondements souterrains éclataient, apportant avec eux la terreur. Le mardi se passa.

Le mercredi, ma femme insista pour quitter St-Pierre. J'acceptai avec l'intention de revenir bientôt auprès de mes administrés et l'emmenai à St-Joseph, à huit kilomètres environ de St-Pierre, sur les hauteurs.

Je passai la nuit à Saint-Joseph et, le jeudi matin, redescendis à Fort-de-France pour prendre le bateau de Saint-Pierre. C'est là que j'appris la terrifiante nouvelle qu'apportaient les navires qui, passant au large, avaient reçu une pluie de cendres et avaient aperçu au-dessus de la ville une lueur d'incendie. Je demandai à partir immédiatement sur le lieu du désastre. On refusa d'accéder à ma demande et ce n'est que le surlendemain que je pus aborder au rivage de Saint-Pierre.

Une trombe de feu formidable avait tout rasé sur son passage. Le phare en pierres de la place Bertin avait été sectionné à un mètre du sol ; les arbres de la promenade avaient été coupés au ras du sol et couchés à terre sans avoir été atteints par le feu. L'église avait disparu. Le marché de la place du Fort, construit entièrement en fer, avait été pulvérisé et on n'a pas même retrouvé trace des piliers énormes qui soutenaient sa charpente. Trois larges vallées séparaient la ville du volcan et l'on croyait que nulle force ne parviendrait à les franchir. A leur place s'étend aujourd'hui une plaine morte !

J'habitais rue de Longchamp, dans la ville haute jusqu'au premier étage, les murs, les portes, les meubles de ma maison sont restés intacts. Au-dessus, rien. Dans mon jardin, un arbre seul est resté debout. Il porte encore toutes ses feuilles, tous ses fruits.

Ce phénomène a eu la rapidité d'un éclair. En effet, des chevaux, dans les écuries de la gendarmerie, ont été foudroyés sur place et sont tombés le nez dans leur mangeoire....

— Au Petit-Versailles, près de l'hôtel-de-ville, les soldats trouvèrent le lendemain de la catastrophe, quinze personnes horriblement brûlées, respirant encore.

Aucun secours efficace ne put être fourni aux malheureux.

La famille Brugier habitait rue Lucy. Très craintive, Mme Brugier s'était enfermée avec ses six enfants dans une *case à vents*, sorte de cave, en attendant le passage d'un bateau anglais qui devait l'emporter loin de Saint-Pierre. Soixante-douze heures après la catastrophe, des matelots qui passaient entendirent de faibles appels. Ils trouvèrent sur les marches de la cave, horriblement brûlée, la pauvre mère qui eut la force de leur crier : « Pour Germaine ! de l'eau ! » et succomba.

Quel touchant exemple d'héroïsme maternel.

Une coupe remplie d'eau fut portée aux lèvres de la jeune fille, âgée de quatorze ans. Elle mourut en avalant la première gorgée.

— Avez-vous reçu des dépêches depuis votre arrivée en France ? demandons-nous.

— Une seule, aujourd'hui, m'annonce la mort de M. Joseph Plissonneau, retiré de la mer, ébouillanté, par les marins du *Roddam*. D'ailleurs, moi, j'ai tout perdu. Pour venir en France, j'ai dû emprunter à la Guadeloupe des vêtements, deux obligations de la Ville de Paris qui, avec un billet à ordre ont payé mon passage, celui de ma femme et de mes deux enfants à bord du paquebot. Je vis dans le dénuement le plus complet.

Tristes confidences pour M. Ernoul. J'insiste cependant encore, par devoir professionnel, pour connaître quelles sont, d'après lui, les causes de la catastrophe.

— Le morne La-Croix, me répond-il, surplombait la montagne Pelée. Sapé à la base, il s'est écroulé et a bouché le cratère qui est resté calme pendant quelques jours. Puis, la montagne s'est ouverte sur son flanc, dans la direction de Saint-Pierre.

Les gaz ont été projetés avec une violence effroyable et accompagnés de phénomènes électriques. Le feu, ensuite, trouvant un aliment dans les trente mille hectolitres de rhum que renfermaient les divers magasins de la ville, a détruit jusqu'aux navires qui se trouvaient sur rade.

Les habitants du morne Rouge ont vu passer toute cette trombe au-dessus de leur tête, sans être atteints par elle.

Et dire que, pendant toute la journée de mercredi, il y eut entre Saint-Vincent et Saint-Pierre comme une canonnade ininterrompue, que l'eau des rivières vers l'embouchure était aspirée par une sorte de siphon, puis rejetée en jets d'eau au loin, en mer, et que tous ces phénomènes n'ont pas ouvert les yeux aux habitants !

C'en est trop. Des larmes montent aux yeux de M. Ernoul. Il se tait.

Situation stationnaire

La mission du gouvernement, qui s'est rendue de nouveau à la Guadeloupe dans la journée d'hier pour s'entendre avec les autorités locales sur certaines mesures à prendre en vue des éventualités qui pourraient se produire, a emmené à Fort-de-France, Mr Courcelle, directeur de la Banque de la Guadeloupe, qui va surveiller l'organisation des transports de la Banque de la Martinique.

D'autre part, M. Huerre, ministre au ministère, le 29 mai, à quatre heures du soir, que la journée avait été calme et que la situation restait stationnaire.

Les Souscriptions

La 17e liste des souscriptions pour les victimes de la Martinique, publiée par le ministère des colonies, s'élève à 516 483 fr. 50. Le total des listes est actuellement de 1 937 851 fr. 08.

Cette 17e liste comprend, notamment, le don de l'empereur de Russie, qui est de 250 000 francs.

LES DEGATS A SAINT-VINCENT

New-York, 30 mai. — Les dépêches des Antilles montrent que les deux volcans de la Martinique, la Soufrière sont entrés dans la période d'apaisement. La Soufrière n'émet plus que des vapeurs [illegible] Pelée continue à lancer, par intervalles, des [illegible] et des pierres.

Le temps s'est [illegible] depuis l'ouragan. Il pleut à l'ouest vers [illegible] de distance de la montagne Pelée. Le cratère principal vomissait encore une abondante colonne de fumée, et la cendre qui [illegible] couvert d'une [illegible] pendant un [illegible] meurs, et le fait qu'aucune [illegible] mêlée à la cendre, tend à confirmer la croyance que [illegible]

Plusieurs steamers américains sont partis pour Saint-Vincent, chargés de bois et de matériel de construction. On [illegible] et Château Belair, les deux villes les plus éprouvées par le cataclysme, seront reconstruites sur leurs emplacements. Ne [illegible] autre moyen de leurs effets atteintes par la lave ou par les gaz asphyxiants. Les dégâts ont été occasionnés par les tremblements de terre.

Un témoin oculaire des récentes éruptions de la Soufrière donne des détails inédits sur l'aspect du phénomène vu de loin.

« Une gigantesque colonne de fumée, couleur gris-perle, dit-il, s'élève lentement du cratère, dépasser bientôt les nuages. Par un curieux effet d'optique, la colonne se teinta soudain de toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Alors, elle sembla un amas de flocons de laine qui roulaient les uns sur les autres en cherchant à s'élever le plus haut possible. Autour de la colonne se dressaient d'immenses stalactites de couleur violette qui se mirent à osciller comme sous l'action d'un vent violent, pour s'écrouler bientôt sur la terre. C'est peu après que les premières scories tombèrent dans les environs du volcan.

On croit que les dommages causés à Saint-Vincent sont moins considérables qu'on ne pensait. La pluie torrentielle d'avant-hier a entraîné vers la mer des quantités fabuleuses de cendres et de scories. La partie nord de l'île, qui semblait un coin du Sahara, laisse percer çà et là de la végétation.

Perquisitions chez M. de Lesseps

L'AFFAIRE DE SUEZ

Paris, 30 mai. — La « Petite République » publiait ce matin la note suivante :

— Mardi dernier, dans la journée, M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, se transportait 11, avenue Montaigne, chez Mme F. de Lesseps, puis 53, avenue Victor-Hugo, chez M. Charles de Lesseps, et dans les deux endroits, saisissait des documents divers et des livres qu'il emportait.

Une rapide enquête nous eut bientôt fait connaître les circonstances de cette opération judiciaire, que la seule qualité des personnages désignés suffisait à rendre intéressante, et qui cependant avait été soigneusement tenue secrète, pour ne pas dire dissimulée.

M. Roy avait agi sur mandat du juge d'instruction de Cosnac, chargé d'instruire, par arrêt de la chambre des mises en accusation, sur une plainte en faux et usage de faux portée contre la Compagnie de Suez.

Cette plainte avait été déposée en deux fois, les 4 et 19 janvier 1901, par une dame veuve, Grois, née Marie de Negrelli-Moldelbe.

En réalité, il s'agit d'une déjà vieille affaire, remontant à une dizaine d'années, mais qui revient sur l'eau, « sur charge nouvelle », comme on dit au Palais, à la suite d'un arrêt de la chambre des mises en accusation en date du 15 mai 1901. »

A propos de cette information, l' « Agence Havas » nous téléphone :

Un journal du matin a annoncé que mardi dernier, des perquisitions avaient été faites par M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, chez Mme veuve Ferdinand de Lesseps, et chez M. Charles de Lesseps, administrateur de la Compagnie du canal de Suez.

Le fait est exact. Ces opérations se rattachent à des plaintes déposées par des héritiers de fondateurs de la Compagnie du canal de Suez. M. Roy avait pour mission de rechercher tous documents de nature à établir quelles furent, à sa constitution, les membres fondateurs de la Société, et le nombre de parts de fondateurs qui leur avaient été attribuées. On possède à ce sujet une liste de noms que les plaignants déclarent être fausse. Les opérations judiciaires de M. Roy ont été ordonnées afin de retrouver la liste originale, ou les documents permettant de reconstituer cette liste initiale.

LA DECOUVERTE D'EDISON

New-York, 30 mai. — Nous avons dit hier que le célèbre Edison venait d'inventer un moteur électrique permettant les courses de voitures automobiles à longue distance.

La nouvelle batterie que vient d'inventer M. Edison se trouve tout entière contenue dans une boîte en acier, hermétiquement close, haute de trente centimètres, longue de quinze et large de dix, c'est-à-dire de dimensions très exiguës.

Au cours d'une interview que publie le « New York Sun », M. Edison a déclaré que sa batterie pouvait fournir une force motrice suffisante pour effectuer un parcours de trente-deux kilomètres en quarante minutes. Ses expériences ont été faites jusqu'ici avec une automobile légère capable de transporter deux à quatre personnes : cette automobile était pourvue d'une batterie dans une forme modifiée pour les gros transports dans les rues et les petites embarcations de plaisance.

LA PRESIDENCE DE LA CHAMBRE

Paris, 30 mai. — La plupart des groupes de la Chambre se réunirent cet après-midi, à trois heures.

Les socialistes tinrent séance séparément.

A l'issue de cette réunion, le procès-verbal suivant a été communiqué aux journaux :

« Les membres du groupe socialiste présents à Paris se sont réunis cet après-midi au Palais-Bourbon.

Ils ont nommé une délégation chargée de s'entendre avec les autres groupes républicains pour l'élection du président de la Chambre.

Les citoyens Jaurès, Briand, Calvinhac, de Pressensé, Colliard ont reçu mandat de représenter le groupe à la réunion plénière des Gauches et d'adhérer à la candidature de M. Léon Bourgeois, déjà acceptée par les autres groupes de la Chambre. »

L'Extrême Gauche (la Gauche radicale et l'ancien groupe Isambert (Gauche démocratique) délibérèrent ensemble.

L'objet de leurs délibérations était le choix définitif de leur candidat à la présidence de la Chambre.

La réunion plénière des groupes de gauche a décidé à l'unanimité que M. Léon Bourgeois serait candidat du Parti Républicain à la présidence de la Chambre. Une délégation a été chargée de notifier à M. Bourgeois la décision des groupes. Elle s'est également rendue chez M. Henri Brisson.

Demain matin le groupe se réunira à nouveau.

LA GRÈVE DES TABACS

Paris, 30 mai. — Les délégués de la fédération des tabacs sont eu ce matin avec M. Caillaux une entrevue qui a duré près de deux heures.

Le ministre a discuté point à point avec les représentants des grévistes toutes les observations qui lui étaient présentées par chacun d'eux. Comme cette discussion se prolongeait et que toutes les questions n'avaient pas été abordées, M. Caillaux a demandé à la délégation de revenir au ministère à six heures.

Les délégués ont répété, en faisant observer au ministre qu'ils étaient un mandat ferme et impératif, et qu'ils se représenteraient sans avoir rien retranché aux revendications.

Les grévistes n'ont pas tenu de réunion aujourd'hui, mais un certain nombre d'entre eux ont stationné aux abords de la manufacture du Gros Caillou, attendant des nouvelles.

A Paris, on a [illegible]

Aucun incident n'est signalé.

Lettre Parlementaire

(De notre correspondant parlementaire.)

Paris, 30 mai. — Bourgeois ou Deschanel, Deschanel ou Bourgeois, telle est la question du jour. Les délégués présents dans les couloirs sont la grande majorité des députés de gauche (radicaux et radicaux-socialistes) et dans unanime est que l'élection de l'ancien président du conseil paraît certaine. Seuls les chiffres diffèrent : les uns disent 25 voix de majorité, les autres moins ; d'aucuns donnent une plus grande majorité. A mon avis l'élection se fera à 15 ou 20 voix. La bataille sera chaude.

Les procédés de Deschanel sont restés les mêmes. Cet homme, parvenu grâce à des flatteries de droite et de gauche, continue ; on raconte que, parmi les nouveaux élus, qu'ils soient socialistes ou réactionnaires, ont reçu une carte élogieuse de félicitations manuscrite de M. Paul Deschanel. C'est un véritable racolage.

Les délégués de tous les groupes, parmi lesquels notre ami Jaurès, sont allés solliciter M. Léon Bourgeois d'être le candidat de la majorité républicaine.

Seul le groupe des « purs » s'est « révolutionnairement » abstenu.

La discussion au groupe socialiste parlementaire a été de courte durée et à l'unanimité le choix de M. Bourgeois a été voté.

Le citoyen Selle, que certains avaient annoncé comme faisant partie du groupe de l'Unité socialiste révolutionnaire a déclaré qu'il adhérait au groupe socialiste parlementaire.

Il est sorti de la Chambre en compagnie des camarades Briand, Gérault-Richard, Pigger, Charpentier, Bagnol, etc... qui s'étaient rendus à la convocation du groupe.

Le ministère Waldeck-Rousseau, quoiqu'on en ait dit, ne restera pas, malgré les vives insistances de nombreux parlementaires et de M. Loubet lui-même.

Je suis en mesure d'affirmer que la démission du ministère sera rendue publique après le prochain Conseil des ministres qui aura lieu la semaine prochaine.

Le cabinet sera donc démissionnaire mercredi ou jeudi prochain et se présentera ainsi dimanche devant les parlementaires.

Mais on ne peut prévoir aucune interpellation ni aucune motion. La Chambre devant s'occuper préalablement de se... valider !

A demain de nouveaux détails.

René PONTUEL.

Faits Divers

HORS RÉGION

Casque d'Or en Assises

Paris, 30 mai. — Le jury de la Seine s'occupe aujourd'hui, — après les journaux, des démêlés sanglants de la bande à Manda et de la bande à Lecca, qui ont eu, dans le monde des souteneurs, un retentissement évidemment supérieur à celui de la guerre de Troie, malgré la ressemblance relative des origines des uns et des autres.

On sait, en effet, que c'est pour les beaux yeux de Casque d'Or que les bras se sont armés des deux côtés. Après avoir prodigué ses faveurs à Manda, Casque d'Or les apporta à un de ses rivaux, nommé Lecca, en ce moment réfugié en Belgique pour se soustraire à des poursuites dirigées contre lui et sous le coup d'une demande d'extradition.

Manda et ses acolytes ont, à plusieurs reprises, essayé de faire à Lecca un mauvais parti. Celui-ci sortit d'une de ces rencontres assez mal en point pour être contraint d'aller se faire soigner à l'hôpital Tenon. Le jour même où il le quitta, Manda, escorté de deux amis, Heil et Ponsart, assaillit le fiacre qui l'emportait en compagnie de Casque d'Or et, par la portière, lui allongea un coup de couteau en pleine poitrine dont il n'est pas encore remis.

C'est de ces méfaits — et de quelques autres — que ces intéressants personnages ont à répondre.

Le public qui se presse dans l'auditoire sera quelque peu désillusionné, car Casque d'Or est loin d'être la fille séduisante que beaucoup s'étaient imaginée au récit de ses aventures.

On en trouve de même acabit autant que on veut sur les boulevards extérieurs et aux environs des fortifications.

A l'audience, Manda nie formellement être l'auteur du crime. Il reconnaît bien avoir assisté à la scène, mais en simple témoin. Au surplus, dit-il, Lecca qui m'avait accusé au début, est depuis revenu sur ses premières déclarations. La fille Elie, la fameuse « Casque d'Or », dont la réputation de beauté avait été énormément surfaite, nie également que Manda ait tenté d'assassiner son nouvel amant.

Les débats de cette affaire, qui ne se termineront que demain, ont amené un certain nombre de témoins qui, pour la plupart, sont des repris de justice. Aussi les agents de la sûreté sont-ils nombreux à surveiller tout ce monde interlope.

DANS LA RÉGION

LES COUPES SOMBRES aux Mines d'Anzin

Une délégation au ministère de l'Intérieur

A la suite de la réunion tenue mercredi à Valenciennes, et dont nous avons rendu compte, M. Lepez, député, a demandé au président du Conseil des Ministres de recevoir la délégation désignée par le Syndicat des Mineurs du bassin d'Anzin, pour lui soumettre des dossiers d'ouvriers congédiés sans aucune raison plausible et lui démontrer la haine de la Compagnie contre le Syndicat des Mineurs.

M. Waldeck-Rousseau recevra aujourd'hui, samedi, à onze heures du matin, les députés Selle, Lepez et Debiève, et le citoyen Bexant, secrétaire général du Syndicat.

LES CONGÉDIÉS

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous commençons aujourd'hui la nomenclature des ouvriers congédiés par la Compagnie d'Anzin, en donnant les motifs invoqués pour justifier ces renvois.

Le public jugera de la mauvaise foi avec laquelle cette Compagnie a agi contre tous les militants du Syndicat qui, depuis bientôt quatre ans, avaient mis un frein à l'outrecuidance et à la toute-puissance de celle-ci.

La puissance de ce Syndicat était devenue telle que les neuf dixièmes des ouvriers en faisaient partie et que chaque fois qu'une injustice quelconque survenait, ou qu'une mesure était jugée bonne par le Syndicat, on condescendait à discuter avec lui et on lui sur cent les délégués du Syndicat avaient raison.

Mais survint, après la grève de Monceau, la Compagnie d'Anzin essaya de se ressaisir, et, comme à Monceau, elle créa des syndicats jaunes avec tous ses roublards. Par des mesures vexatoires nouvelles, elle força un certain nombre d'ouvriers, les faibles, les incapables, à s'enrôler tous sous la bannière jaune. Elle récolta tous les mécontents, les ambitieux dont les vues n'avaient pu être satisfaites et, alors, par une propagande multiforme, dans les tailles, parfois elle essaya de désorganiser notre Syndicat, en montrant le citoyen Bexant, le vaillant secrétaire général, comme un homme d'argent, qui vivait au détriment des ouvriers, chaque fois qu'une mesure vexatoire était prise contre un ouvrier, on faisait accuser Bexant d'en être la cause.

Les ouvriers les moins plus intelligents ne se prêtèrent point à cette comédie et plus on poussait les ouvriers contre les dévoués du Syndicat, plus la confiance en eux grandissait.

C'est de ce que, pour consommer sa vengeance, la Compagnie recourut à ces coupes sombres, prenant prétexte des fautes les plus futiles pour jeter sur le pavé des pères de familles qui, à la mine, sont de bons travailleurs, mais qui, hors de l'exploitation, ont osé parler, ont osé voter pour les candidats hostiles à la Compagnie.

Passons à la liste :

Gordion Oscar, 43 ans, travaillant à la Compagnie depuis l'âge de douze ans, se trouvait le 23 avril dernier à la fosse Lambrecht, vers une heure, le après-midi, lorsque passa le porion Martin qui ordonna à Gordion de faire un ourdage pour solidifier les terres.

Celui-ci se rendait au point désigné par le porion pour faire ce travail, mais, en route, sa lampe s'éteignit et comme il ne pouvait travailler sans lumière et qu'il était illégal de remonter, il recommença à l'époque de l'après-midi de faire cet ourdage, ce que ceux-ci promirent.

Le lendemain, en arrivant, Gordion constata que celui-ci n'était pas fait et il allait s'y mettre lorsque survint de nouveau le porion Martin qui lui reprocha de n'avoir pas accompli la tâche qu'il lui avait commandée et que pour cela il serait puni.

Le lendemain, il fut congédié.

Gordion devait être congédié car c'est un militant du Syndicat. Il est gérant de la brasserie coopérative ouvrière contre laquelle tant de calomnies furent lancées par les défenseurs du capital et par les capitalistes dont font partie les administrateurs de la Compagnie.

Nous continuerons demain la liste des congédiés. Elle est longue.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du Vendredi, 30 Mai 1902.

Président : M. Lanio ; Ministère public : M. Chouzy.

Attentat à la pudeur à Guesnain

Jules-Joseph Cordier, âgé de 44 ans, né à Dechy, garde-barrière à la Compagnie des Mines d'Aniche, demeurant à Dechy, est accusé d'avoir, au mois de février, commis à Guesnain, des attentats à la pudeur sur deux petites filles, âgées l'une de 10 ans, et l'autre de 9 ans 1/2.

Défenseur : Me Godin.

Cordier est ACQUITTÉ.

Vol et complicité à Lille

Les accusés, dans cette affaire sont au nombre de sept. Ce sont : Victor Berteloot, 22 ans, maçon, né et demeurant à Lille ; Jules Créton, 18 ans, né à Dourin, arrondissement de Béthune, garçon de machines, à Lille ; Adolphe Le Grare, 18 ans, journalier, né et demeurant à Lille ; Constant Vilion, 16 ans, rattacheur, né et demeurant à Lille ; Edouard Carpentier, 18 ans, garçon de machines, né et demeurant à Lille ; Edouard Chite, 24 ans, marchand de bois cassé, né et demeurant à Lille, et Jules Liette, 21 ans, manœuvre, né et demeurant à Lille. Voici les faits qui leur sont reprochés :

Dans la soirée du 26 janvier 1902, les nommés Créton, Grare et Vilion, à qui Bertheloot avait montré, la veille, à St-Maurice, 7, avenue Saint-Maur, une villa inhabitée, dans laquelle il y avait « un coup à faire », se rendirent à ladite villa. Se servant d'un *burin* remis à cet effet par Bertheloot à Créton, les trois accusés forcèrent la serrure de la grille, arrachèrent un volet fermant la porte du côté droit de la villa, firent des pesées sur cette porte passèrent ensuite derrière la maison, arrachèrent un volet et brisèrent un carreau de fenêtre qu'ils escaladèrent, après avoir fait jouer l'espagnolette.

Ils emportèrent deux matelas, un pendule et une glace